

Département du  
Rhône

Canton de  
L'Arbresle

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-égalité-Fraternité

Commune de  
Fleurieux sur l'Arbresle

**2024-32 ARRETE DU MAIRE PORTANT  
DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
A UN ADJOINT**

**Le Maire de la Commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18 ;  
VU la délibération 2024-22 du 24 juin 2024 fixant à cinq le nombre d'adjoints au Maire ;  
VU le procès-verbal de l'élection des adjoints en date du 24 juin 2024 constatant l'élection de Madame Isabelle BONNET en qualité de deuxième adjoint au Maire ;

**Considérant** qu'en application de l'article L2122-18 du CGCT, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;  
**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonctions et de signature à Madame Isabelle BONNET, deuxième adjoint au Maire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter de sa transmission au contrôle de légalité, délégation de fonctions est donnée à Madame Isabelle BONNET, deuxième adjointe au Maire, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Gestion de tous les dossiers en lien avec l'éducation/enfance/la jeunesse.

**ARTICLE 2 :** Madame Isabelle BONNET, deuxième adjointe, reçoit délégation pour la signature de tous les documents se rapportant à l'objet de la délégation, à savoir tous les devis et courriers.

Chaque document signé par l'adjointe sera précédé de la mention « Pour le Maire, l'adjointe déléguée ».

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé;
- publié sur les panneaux d'affichage de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle;
- inscrit au registre des actes de la mairie.

Mairie- 21 place Benoit Dubost - 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle - tel : 04 74 01 26 01 - accueil@mairie-fleurieux.fr

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Département du Rhône ;
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Fleurieux sur l'Arbresle, le

26/06/24

Notifié le

26/06/24

Signature de l'intéressé

Le Maire,  
Diogène BATAÏLLA



Accusé de réception en préfecture  
069-216900860-20240626-arrete\_2024\_32-AI  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Le Maire,

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Mairie- 21 place Benoit Dubost - 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle - tel : 04 74 01 26 01 - accueil@mairie-fleurieux.fr